

Concours section : CONSERVATEUR INTERNE CONSERVATEUR INTERNE  
Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE  
N° Anonymat : V221NAT1140111 Nombre de pages : 4

Epreuve - Matière : 102 - 0468

Session : 2022

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feillet officiel.
  - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
  - Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

### l'inclusion numérique.

Alors que les principales démarches administratives sont entièrement dématérialisées d'ici le mois de mai 2022, 14 millions de Français ne maîtriseraient pas le numérique en 2020, selon une mission d'information du Sénat.

En effet, l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) signale que 16,5% de la population française souffre aujourd'hui d'"illettrisme", c'est-à-dire l'incapacité de se servir d'outils numériques, ainsi que le définit Julien Chaffin dans un article du Ronde. Afin de répondre à cette nouvelle fracture sociale générée par "le sans pour tout", il est ainsi question d'inclusion numérique dont l'objectif est de faciliter l'accès au numérique au plus grand nombre, après le succès d'un déplacement accéléré par la crise sanitaire.

Ainsi, quelles mesures sont-elles envisagées et mises en œuvre pour atteindre l'inclusion numérique ?

Tout d'abord, il s'agit d'examiner le développement du numérique comme un phénomène de société global avant d'en déterminer les limites caractérisées par les exclusions. Puis, les mesures proposées et mises en œuvre seront analysées.

Dans un premier temps, alors que le développement du numérique est rapidement devenu un fait social global dont

le déplacement ne s'est pas fait sans générer de l'exclusion.

Selon l'INSEE, le développement du numérique dans la société française a été rapide. En outre, comme le signale Christophe Alin dans l'Institution, la pandémie de la covid-19 a renforcé son utilisation au quotidien par les confinements et le télétravail. Les modes de connexion se sont diversifiés avec des usages "nomades", professionnels et personnels. Ainsi, sept personnes sur dix se connectent à Internet tous les jours, soit deux fois plus qu'en 2003. Cela conduit le Conseil national du numérique à considérer qu'il s'agit d'une "opportunité" pour faire émerger un nouveau modèle de société et pour créer des emplois, par ailleurs, l'accessibilité numérique répond à un besoin de la population impliquant la transformation de l'administration, décidée en 2017 par le plan "Action publique 2022", ainsi que le rappelle le Défenseur des droits. L'objectif est de dématérialiser les services publics à l'horizon 2022 afin d'améliorer l'accès et que, les usagers puissent plus facilement faire valoir leurs droits. Ainsi, l'accessibilité numérique est-elle présentée comme un droit fondamental des citoyens. Le numérique est si étroitement lié au quotidien des personnes que Julien Baygo, dans Le Monde diplomatique se demande si nous pourrions "encore vivre sans Internet?", dis lors que même le smartphone pourrait remplacer la carte vitale.

Pourtant, le développement du numérique génère des exclusions et a un effet contre-coup à l'objectif recherché en créant des difficultés pour faire valoir des droits. Selon Julien Baygo, 13 millions de personnes ont des difficultés avec internet, soit 23 % de la population de plus de 18 ans. Le Sénat ajoute que trois Français sur cinq ne peuvent pas réaliser de démarches administratives en ligne. Selon l'INSEE, l'illectronisme touche en particulier les personnes âgées (70% des plus de 60 ans) et les personnes non diplômées (34%). Dans la Revue des politiques sociales et familiales, Nadia Kestemont ajoute que le plurimobilité est lié à l'illectronisme amplifiant les difficultés

de lecture, de compréhension et de calcul. Par ailleurs, les inéquités générées par l'usage mal le français sont aussi concernées.

(?) L'illettrisme accentue également les disparités territoriales et sociales. Ainsi, les zones rurales et les quartiers prioritaires des politiques de la ville sont davantage exposés. De même pour les ménages les plus modestes (68% ont un ordinateur contre 95% pour les ménages les plus aisés) selon Zeliba Chaffin. (?) L'écartement social est aussi signalé par Florence Golet, dans BBF; elle évoque la "précarité numérique" des étudiants ainsi qu'une fracture cognitive et méthodologique. L'illettrisme est un sujet de préoccupation pour le Défenseur des droits, qui signale le risque de recul du service public ainsi que la dégradation de l'accès aux droits.

Faut en revanche de déclencher "pourront conduire à une incompréhension du monde et être un facteur de diffusion de "fake news", comme le révèle Christophe Alin dans L'Institut, quelle sont les moyens envisagés pour promouvoir l'inclusion numérique?

(?) L'Etat, les collectivités territoriales et d'autres acteurs tels que les bibliothèques se mobilisent pour mettre en œuvre l'inclusion numérique.

(?) L'objectif fixé par le conseil national du numérique est de favoriser en "urgence" l'accessibilité afin qu'elle ne soit plus une exception mais la norme. Les préconisations de cette instance sont d'améliorer la coordination des différents acteurs via une délégation ministérielle directement rattachée au Sénat d'Etat au numérique, y compris pour les contenus culturels créés et pour l'accès aux savoirs. En outre, il s'agit de responsabiliser et de former les acteurs engagés, dont l'administration et les professionnels du numérique. Enfin, les droits des usagers doivent être renforcés, notamment pour ce qui concerne des données personnelles. Dans une démarche équivalente, le Sénat demande en plus une évaluation précise de l'exclusion numérique, un budget significatif à hauteur d'un milliard d'euros entre 2020 et 2022 pour financer l'inclusion numérique, et un soutien aux entreprises, en particulier les PME et les TPE.

Le plan du gouvernement pour l'inclusion numérique présenté

par Cédric S., secrétaire d'Etat au numérique, augmenté le budget alloué de 350 mille euros à 250 millions d'euros, permettant forme et déloger quatre mille conseillers numériques en France. En outre, il prévoit la coordination des actions par des "bureaux territoriaux" et l'utilisation de la plateforme Pix pour évaluer et affiner les compétences des acteurs du service public concernés.

La priorité en plus près des usages est une clé de l'inclusion numérique, comme le montre Frédéric Siegt dans la Gazette des communes. En effet, les collectivités territoriales sont engagées et pilotées par les acteurs sociaux (Pôle emploi, CAF, missions locales) afin de cartographier les besoins et trouver des financements, notamment pour développer, à l'image des Hauts-de-France, le "pass numérique" permettant de former les usagers. D'autres acteurs, tels que le Pôle par exemple dans l'agglomération du Havre, sont aussi mobilisés et des plateformes locales de coordination sont mises en place.

Enfin le rôle des bibliothèques, comme un service public de proximité, est également mis en avant. Ainsi, le Service commun de la documentation de l'université Paris 8 a pu mettre du matériel informatique aux étudiants pendant le confinement, tout en leur accompagnant afin de les former aux compétences informationnelles et les rendre autonomes pour un usage raisonnable d'Internet, ainsi que le signale Florence Codet dans BTSF. Enfin, des médialibres territoriaux, comme celle de Balzac Isle Nonsine présentée dans un article de Bibliothèques, font appel à des écrivains publics dans le cadre d'un service gratuit pour accompagner les usagers en s'adaptant à leurs besoins.

Pour conclure, le numérique s'est développé rapidement pour devenir une phénomène social global. Toutefois, cela a généré des exclusions. Des mesures d'inclusion numérique sont donc étudiées et mises en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales et d'autres acteurs tels que les bibliothèques afin de remédier à une nouvelle fracture sociale aggravée par la crise sanitaire. Par ailleurs, la transformation de l'administration par le numérique ne peut se faire de façon inclusive sans respecter les principes rappelés par le défenseur des droits, à savoir : la continuité du service public ; l'égalité devant le service public et l'adaptabilité de l'administration aux besoins et usages des administrés.